

## Règlement des 10h de Thiérache 2012

### ART. 1 - DEFINITION

Chtiquad Organisation organise une épreuve quad classée Zone Union Européenne tout terrain et dénommée 8 ème endurance « 10 Heures de Thiérache », qui se déroulera les samedi 07 et dimanche 08 Avril 2012 à FLOYON dans le 59 Nord.

L'endurance des 10 heures de Thiérache est ouverte aux licenciés inters et nationaux NCA - NCB - NJC (FFM-FIM) ou avec une licence à la journée qu'il sera possible de se procurer sur place.

Endurance de 2h X 2 heures pour les motos

Espoir quads 1 et 2 (voir règlement annexe)

### ART. 2- PILOTE

Est admis sur invitation et est considérée comme pilote toute personne physique de toute nationalité âgée de plus de **15 ans**, titulaire d'une licence délivrée par un club affilié à la F.F.M – F.I.M, possesseur du certificat d'aptitude à la conduite motocycliste ou du permis de conduire moto ou du permis B délivrée. Equipe formée de deux ou trois pilotes.

la manche moto aura lieu le dimanche matin.

### ART. 3 - TIMING

La 8 ème Endurance de Quad de Thiérache sera courue en 3 manches : une manche de 5h00 le samedi 07 avril et 1 manche de 2 h et 1 de 3h00 le dimanche 08 avril pour les quads. une manche de 2 h30 le samedi pour les motos.

\*Vendredi 06 avril 2012: contrôle technique de 16 à 20h

\* **Samedi 07 avril 2012 : 2 X 2 heures motos. 1 manche 5 heures quads. Trophée espoir quad (voir règlement interne au trophée)**

\* **Dimanche 08 avril 2012 : 1 manche 2 h Quads , 1 manche 3 h quads. Trophée espoir quad (voir règlement interne au trophée)**

(le timing est en cours)

### ART. 4 - ENGAGEMENT

Tout pilote désireux de participer à la 8 ème Endurance de Quad de Thiérache devra adresser au Club organisateur, au plus tard

- Avant le 30 mars 2012 le bulletin d'engagement type, avec un chèque de 100€/pilote/quad correspondant aux droits (limité à 3 pilotes et 3 quads par équipe)
- Pour les pilotes motos l'engagement sera de 45 € par pilote.

Les règlements s'effectuent par chèques à l'ordre de Chtiquad organisation ou par virement sur le compte bancaire.

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à l'épreuve devra prévenir le Club ou le Délégué par écrit et fournir un justificatif au plus tard 48 heures avant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

En cas de désistement du fait du pilote, le club ne sera pas tenu de rembourser les droits d'engagements.

Le nombre maximum d'équipage est fixé à 220. Mais l'organisateur se réserve le droit de diminuer le nombre de participants. Toute fois si le nombre de 50 engagements n'était pas atteint, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans ce cas tous les frais d'engagement seraient remboursés en totalité.

Ne seront pris en compte que les fiches d'engagement dûment remplies et accompagnées :

- Du droit d'engagement
- Pour les licences à la journée se munir d'un chèque de 56 € (prévoir un certificat médical datant de moins de 2 mois pour le jour des contrôles).

### ART. 5 - CATEGORIES

Les cylindrées admises sont :

- 200 CC à 850cc 2 T et 4 T. pour les quads participant aux 10 heures de Thiérache.
- à partir de 125 cc pour les motos.

### ART. 6 - TRACE ET CAPACITE DU PARCOURS

Le parcours aura une longueur minimum de 5 Kms et maximum de 10 kms. La largeur minimum sera de 6 m, Des sauts seront aménagés. La course se déroulera dans le sens des aiguilles d'une montre

### ART. 7 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront délivrés 15 jours avant la date de l'épreuve

### **TRES IMPORTANT**

Format des plaques : 20x20. Obligatoires tant à l'avant qu'à l'arrière du quad.

Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière doit être en plastique souple parallèle à l'axe des roues et située en dessous de l'arceau.

## **ART. 8 - CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Les concurrents ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques de 16h 00 à 20 h 00 le Vendredi 07 et de 8h00 à 10h00 le Samedi 08 Avril 2012. Les contrôles techniques seront assurés par un Commissaire technique.

Chaque pilote présentera lui-même les originaux de ses papiers d'identité lors du contrôle.

Avant de prendre le départ, les machines seront présentées au(x) contrôle(s) technique(s) et mises en parc fermé. Celles qui ne seront pas conformes aux normes FFM et au présent règlement seront refusées et ne pourront prétendre au remboursement de l'engagement. Trois présentations seront autorisées. Une marque de peinture sera apposée sur le cadre, le silencieux et le bloc moteur. Les pilotes devront porter un casque d'un modèle homologué.

Toute machine dépassant les normes de bruit (94 dB) sera refusée au départ. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être arrêtée et victime de sanction. L'échappement devra être remis en état avant que la machine ne puisse repartir. En cas de réparation impossible, la machine ne sera pas autorisée à continuer la course.

Les pilotes devront présenter leur équipement complet, ainsi qu'un extincteur de 6 kg minimum contrôlé aux normes en vigueur (poudre + eau)

Attention, la minerve est obligatoire.

Le transpondeur et le support seront remis au pilote lors du passage au contrôle administratif; L'équipage est responsable de la solide fixation du transpondeur sur le quad. (Fixation **VERTICALE**) En cas de perte, le prix du transpondeur (285 euros HTVA) sera réclamé à l'équipage. Pour la fixation de transpondeur une caution de 10 € sera demandée.

## **ART. 9 - MACHINES**

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

Un quad est un véhicule à quatre roues dont les roues arrière assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal.

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneus cloutés ou chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm.
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
- Le niveau sonore de l'échappement ne doit pas être supérieur à 96 décibels à 11 m/s (sans tolérance).
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un élément protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et destinés à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Les machines faisant l'objet d'un bridage pour une homologation seront refusées lors de l'épreuve.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- Les machines à transmission par cardan seront acceptées.
- Les machines à suspension arrière indépendante seront aussi acceptées.

Durant la manche qui se déroulera la nuit, l'éclairage de la machine devra être suffisant pour une bonne visibilité avant ainsi qu'un éclairage arrière.

## **ART. 10 – STAND**

L'accès aux stands sera autorisé à partir du moment où les pilotes/machines sont en règle de secrétariat et de C.T.

Les stands de ravitaillement seront séparés du parc coureur. Chaque concurrent aura droit à un emplacement d'environ 15 m<sup>2</sup>. Il devra y transporter ses jerricans et autre caisse à outils.

Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération (20km/h) et la circulation dans la zone de ravitaillement devra se faire en sens unique.

Par mesure de sécurité, chaque équipage devra posséder un extincteur en état de fonctionnement.

L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. Il est interdit de fumer, de faire un barbecue sur le stand sous peine de disqualification.

Les pilotes sont obligés de rentrer dans les stands pour effectuer un changement de lunettes, de gants, etc. Ils ne peuvent pas se les faire passer sur la piste sous peine d'une sanction (1 tour de pénalité).

Les infractions seront sanctionnées par un avertissement et par une pénalisation d'un tour en cas de récidive. La 3<sup>ème</sup> constatation entraînera l'exclusion.

Les pilotes (pour les équipages de 2 ou 3), se relaieront uniquement dans ce parc d'assistance en échangeant le dossard **à rendre propre lors du changement**. A chaque fois qu'un concurrent sortira du parc d'assistance, il devra s'identifier au contrôleur sous peine d'être mis hors course.

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental La dimension minimum du tapis sera au moins égale à l'empattement et à la largeur du quad

Prévoir dans le parc assistance des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins etc

Attention l'accès au stand sera uniquement réservé aux personnes munies de bracelets de contrôles distribués lors du passage aux contrôles administratifs.

## **ART. 11 - CHRONOMETRAGE**

Un système de chronométrage électronique sera mis en place. Le classement sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force

majeur, la course pourra être arrêtée à tout moment : le classement sera effectué par rapport à l'ordre de passage du tour précédant et aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur pour quelque raison que se soit.

**En cas de panne le pilote ramènera le transpondeur par le chemin le plus court mais prendra 1 tour de pénalité.**

**Un temps de référence sera retenu.**

**Tout tour chronométré en dessous (différence importante par rapport au temps référencé) sera décompté.**

#### **ART. 12 – PROCEDURE DE DEPART / ARRET DE LA MANCHE**

Chaque départ sera donné moteur arrêté, type Le Mans. Les pilotes devront avoir leur coupe circuit à la main.

Chaque départ type Le Mans

Départ manche 1 sur base des chronos

Départ manche 2 selon l'arrivée de la 1ere manche

Départ 3 sur le cumul des 2 premières manches

En cas de drapeau rouge pendant une manche, un nouveau départ sera donné selon le classement établi au tour précédent la présentation du drapeau rouge. (Dernier tour complet de tous) et la durée de la seconde partie de la course correspondra à la durée totale de la manche moins le temps écoulé avant le drapeau rouge. Le classement de la manche sera établi par addition des tours/temps des 2 parties.

#### **ART. 13 - RAVITAILLEMENT**

Les concurrents devront utiliser obligatoirement un carburant du commerce sans plomb.

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement au stand moteur arrêté.

Toute installation fixe du type derrick ou similaire est interdite. Les réserves de carburant sont limitées à 50 litres par jour.

#### **ART. 14 – ASSISTANCE - REPARATIONS**

La machine pourra être réparée par un mécanicien et le pilote.

Seules les personnes munies d'un laissez-passer (quatre par équipage) pourront accéder au stand

Le cadre du quad, le bloc moteur et le silencieux seront marqués par touches de peinture avec numéro inscrit à l'intérieur.

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées à la peinture. Les réparations devront être effectuées au stand.

**En dehors du stand**, les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique, seuls les outils et pièces leur étant fournis. En cas de panne sur le circuit, le pilote pourra regagner la ligne de départ par le chemin le plus court.

Seuls les dépannages de fortune, bougies, chaînes, etc..., pourront être effectués par le pilote seul, sur le bord de la piste, à condition que le quad soit bien rangé(e) et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.

Les soudures ne devront pas être effectuées dans les stands sous peine de disqualification.

**Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION**

**En cas de panne le pilote ramènera le transpondeur par le chemin le plus court mais prendra 1 tour de pénalité.**

**Pas de dépannage sur la piste, les quads seront ramenés au stand à la fin de la manche.**

**Les petites réparations sur circuit seront effectuées par le pilote mais sans mettre en danger le déroulement de l'épreuve.**

#### **ART. 15 - SANCTIONS**

Machine non conforme au contrôle technique :

**Une chicane sera mise en place pour les stop and go.**

- 1° départ refusé

- 2° pendant l'épreuve : refus de remise en état : 1 er avertissement 1 tour, 2 eme avertissement disqualification

Casque ou équipement non-conforme : départ refusé

Bruit au-delà de 96 décibels : départ refusé

Contrôle en fin d'épreuve possible, tolérance 2 décibels assortie d'une pénalité de 1 tour si dépassement.

Fumer et barbecue sur le stand : disqualification

Au départ machine non mise en route par le pilote ou non mise en place du coupe-circuit 3 tours

Démarrage à la poussette avant signal du directeur de course 1 tour

Ravitaillement en dehors des stands 1 er infraction : 1 tour ; 2 ème infraction : disqualification

Ravitaillement moteur en marche : disqualification

Vitesse excessive dans les stands : avertissement ou 1 tour

Usage d'une machine non vérifiée au technique : disqualification

Machine bruyante pendant la course : arrêt au stand pour réparation

Plus de 4 personnes sur le stand (dépannage) 1 er infraction : avertissement ; 2 ème infraction : 1 tours

Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands : disqualification

Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur) : disqualification

Réparation contraire au règlement : 1 ère infraction 1 tour, 2 eme infraction disqualification

**Les concurrents surpris à couper le parcours (coupé la rubalise en outre) aura 30 secondes de pénalité, s'il coupe 2 fois 2 minutes de pénalité et à la 3ème fois : disqualification.**

**Perte du transpondeur : tour non compté.**

#### **ART. 16- FIN D'EPREUVE**

Les cinq premières machines seront mises en parc fermé pendant une demi-heure après l'heure d'affichage des résultats pour d'éventuelles réclamations.

Le classement final de l'épreuve sera établi en additionnant les tours et les temps de chaque participant.

Le temps de réclamation est de 30 mn après l'affichage officieux.

#### **ART. 17 - RECOMPENSES**

Les primes seront en fonction du nombre d'équipage engagés et connu 15 jours avant la date de l'épreuve.

### **ART. 18 - RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de La F.F.M..

Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

### **ART. 19 - OFFICIELS**

- Directeur de course :
- Commissaires sportifs :
- Commissaires de piste :
- commissaire technique :
- Président du jury :

### **ART. 20 - REGLEMENTATION**

L'endurance 10 h Quad de Thiérache est organisée conformément aux prescriptions du Code sportif National de la F.F.M. et de l'annexe Endurance T.T.

### **ART. 21 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

- Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
- Le bulletin d'engagement devra intégrer le phrase suivante : « **Je m'engage à respecter les règles techniques, Sportives et Environnementales de cette épreuve** ».
- Etre attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Des annonces renouvelées par micro seront faites pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usagers et de ne pas les jeter.
- Des containers, poubelles seront en nombre suffisant (participants et public),
- Des toilettes seront mis à disposition des participants, publics, et handicapés par l'organisateur, néanmoins s'il s'avère que les participants et le public ne respectent pas les sanitaires mis à leurs dispositions ils seront fermés.